

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2024</p>	<p>FICHE TECHNIQUE - N°7</p> <p>Notices de renseignements à compléter</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV 1 C</p>			
<p>Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			

<p>La fiche de renseignements n° 1 est à compléter par <u>tous les participants au Mouvement 2024</u>.</p> <p> Joindre une enveloppe, timbrée à 1,29 €, et libellée à votre adresse personnelle (envoi de l'arrêté de nomination)</p>	<p>A retourner <u>par voie postale à l'adresse</u> suivante pour le 16/04/2024 :</p> <p>DSDEN ILLE ET VILAINE DIV1C 1 quai Dujardin CS 73145 35031 RENNES cedex</p>
<p>La fiche de renseignement n° 2 est à compléter <u>uniquement</u> par les personnels intégrant le département par permutation à la rentrée 2024.</p>	<p>A retourner par mail à : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>

A compléter **uniquement** par les
personnels 1^{er} degré mutés en Ille
et Vilaine par dans le cadre du
mouvement
Inter Départemental 2024



A renvoyer au service DIV
1C, pour le 16 avril 2024,
par courriel sur l'adresse :
ce.35div1aff@ac-rennes.fr

Division du 1^{er} degré - DIV 1 C

NOM – Prénom	
Département d'origine	

<p>Ecole ou établissement d'exercice dans le département d'origine jusqu'au 31/08/2024</p> <p>Ou dernier poste occupé <u>avant</u> la disponibilité ou le détachement, le cas échéant</p>	
Date de nomination dans cette école ou établissement	
	<p>Cette école est-elle située en Réseau d'éducation prioritaire ? Oui Non (1)</p> <p>S'agit-il ? (Cocher la rubrique concernée)</p> <p><input type="checkbox"/> D'un REP <input type="checkbox"/> D'un REP renforcé (REP+)</p>
	<p>Observations éventuelles :</p>

Fonctions assurées en 2023-2024 (Directeur/adjoint/titulaire remplaçant...)		Si poste de direction nombre de classes :
--	--	--

<p>③ Êtes-vous inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur de deux classes et plus au titre de la rentrée 2024, après avoir suivi la formation statutaire ? Oui Non (1)</p> <p>(Si oui, adresser obligatoirement une copie de l'avis d'inscription sur cette liste)</p> <p>④ Si vous n'êtes pas actuellement sur un poste de direction, avez-vous exercé ces fonctions à titre définitif pendant au moins trois années au cours de votre carrière ? Oui Non (1)</p> <p>Dans l'affirmative vous pouvez de nouveau solliciter un poste de direction à titre définitif sans nouvelle inscription sur la liste d'aptitude.</p>

(1) Rayer la mention inutile.

Fait le
Signature :